

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 17 décembre 2013** à compter de **19 h 30**, procédant suivant convocation de la mairesse, madame Lucie F. Roussel et à laquelle sont présents: madame la mairesse Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Manon Thériault, sont également présents.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2014

Madame la mairesse présente le budget de la Ville pour l'année 2014 et le programme triennal de ses immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

Elle informe notamment les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements aux autres taxes pour l'année 2014 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.



2013-12-493

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014

ATTENDU la présentation du budget par la mairesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'ADOPTER pour l'année 2014 le budget dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



2013-12-494

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016

ATTENDU la présentation du programme triennal d'immobilisations par la mairesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2013-12-495

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1345-M

ATTENDU l'avis de motion 2013-17 donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2013;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1345-M

DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR
L'ANNÉE 2014

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2013-12-496

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 36

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL, mairesse

Me MANON THÉRIAULT, greffière

Ce 17 décembre 2013

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2013.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière